

Attribution de subventions pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)

Au 5 mars 2014, 2 608 diagnostics ont été demandés, **2 176** sont **déjà réalisés** (2 128) **ou en cours de réalisation** (48), dans le cadre de démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents.

2 001 entreprises « diagnostiquées » ont fait l'objet d'une relance, par courrier et/ou par téléphone, pour vérifier leur intérêt à mettre en place les mesures préconisées. Plus de 500 d'entre elles ont à ce jour marqué un intérêt pour ce faire, dont **340 entreprises ayant déjà mis en place une ou plusieurs mesures**, parmi lesquelles 39 ayant vu leurs demandes de subventions approuvées depuis 2011.

A titre indicatif de l'intérêt de ce soutien financier, l'analyse de cette trentaine de dossiers fait apparaître un montant moyen de subvention de 25 063,89 €, pour un coût moyen de projet de 77 152,57 €, à rapprocher du montant moyen des dommages potentiels de 1 660 410,13 € et de celui des dommages évitables de 640 401,79 €.

Dans la perspective du comité de gestion du plan Loire du 27 mars 2014, 17 entreprises de la région Centre ont déposé un dossier de demande de subvention du FEDER et sollicitent également un cofinancement de la Région Centre. 5 dossiers ayant déjà reçu un avis favorable des services de la Région sont intégrés à la présente note, en complément des 4 autres ayant été examinés lors de la réunion du Bureau de février.

FLORALAND (située à Saint Denis en Val, 45)

Parmi les mesures de réduction de vulnérabilité aux inondations identifiées à l'occasion de la réalisation du diagnostic dont il s'agit, en date du 07 janvier 2014, figure notamment la préconisation suivante :

- *Surélever de façon permanente les matériels fixes sensibles au-dessus des plus hautes eaux prévues dans le scénario (soit à une hauteur supérieure à 1m).*

L'identification de cette mesure dans le rapport de diagnostic a incité l'entreprise à engager des travaux de déplacement du disjoncteur général et du poste de comptage.

Le plan de financement du projet en HT est le suivant :

DEPENSES	RECETTES	%
- Déplacement compteur EDF : 3 554,11€	- UE (FEDER Plan Loire): 5 832,40 €	50 %
- Déplacement disjoncteur : 8 110,70 €	- Région Centre : 3 499,44 €	30 %
	- Autofinancement : 2 332,97 €	20 %
Total : 11 664,81 €	Total : 11 664,81€	100 %

Dans le cadre de la Convention de mandat de la Région Centre à l'Etablissement public Loire (signée le 29 février 2008), pour le soutien à la réalisation de mesures de réduction de la

vulnérabilité aux inondations des activités économiques, il est proposé d'attribuer une subvention de 3 499,44 € à l'entreprise FLORALAND pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

GARAGE JB DAVID (situé à Saint Martin sur Ocre, 45)

Parmi les mesures de réduction de vulnérabilité aux inondations identifiées à l'occasion de la réalisation du diagnostic dont il s'agit, en date du 15 avril 2010, figure notamment la préconisation suivante :

- *Prévoir des glissières et des panneaux afin d'isoler l'autothèque, les vitres du local stockage et du local contenant le groupe électrogène.*

L'identification de cette mesure dans le rapport de diagnostic a incité l'entreprise à prévoir l'achat de barrières anti-inondation pour obturer les ouvertures, afin de protéger le local ou sont stockées l'ensemble des revues techniques, et de préserver le groupe électrogène, indispensable en cas d'inondation.

Le plan de financement du projet en HT est le suivant :

DEPENSES	RECETTES	%
- Barrières anti-inondation : 4 192,00€	- UE (FEDER Plan Loire): 2 096,00 €	50 %
	- Région Centre : 1 257,60 €	30 %
	- Autofinancement : 838,40 €	20 %
Total : 4 192,00 €	Total : 4 192,00 €	100 %

Dans le cadre de la Convention de mandat de la Région Centre à l'Etablissement public Loire (signée le 29 février 2008), pour le soutien à la réalisation de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 257,60 € à l'entreprise GARAGE JB DAVID pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

MS DISTRIBUTION (située à Blois, 41)

Parmi les mesures de réduction de vulnérabilité aux inondations identifiées à l'occasion de la réalisation du diagnostic dont il s'agit, en date du 5 mars 2013, figurent notamment les préconisations suivantes :

- *Création d'un portique élévateur avec palan au-dessus de l'atelier, en utilisant une trémie existante dans la mezzanine, pour remonter les équipements difficilement déplaçables par l'escalier (presse démonte pneus, caisse d'outillage)*
- *Prévoir l'achat d'un groupe électrogène ou sa location à condition de le réserver dès le début de l'alerte*

L'identification de ces mesures dans le rapport de diagnostic a incité l'entreprise à engager ces travaux.

Le plan de financement du projet en HT est le suivant :

DEPENSES	RECETTES	%
- Groupe électrogène : 1 197,50 € - Travaux installation palan : 441,67€ - Electricité : 420 € - Palan électrique : 356,88 € - Serrurerie : 235 €	- UE (FEDER Plan Loire): 1 325,52 € - Région Centre : 795,31 € - Autofinancement : 530,22 €	50 % 30 % 20 %
Total : 2 651,05 €	Total : 2 651,05 €	100 %

Dans le cadre de la Convention de mandat de la Région Centre à l'Etablissement public Loire (signée le 29 février 2008), pour le soutien à la réalisation de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, il est proposé d'attribuer une subvention de 795,31 € à l'entreprise MS DISTRIBUTION pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

FLAP MOTO (situé à Tours, 37)

Parmi les mesures de réduction de vulnérabilité aux inondations identifiées à l'occasion de la réalisation du diagnostic dont il s'agit, en date du 11 mars 2010, figurent notamment les préconisations suivantes :

- *Prévoir l'ancrage des cuves de stockage*
- *Prévoir l'achat d'un groupe électrogène*
- *Prendre en compte la hauteur de submersion définie lors de l'installation d'un nouveau chauffage*
- *Tenir compte de la hauteur de submersion lors de futurs aménagements*
- *Prévoir des moyens humains et matériels pour mettre en sécurité les biens stratégiques*

L'identification de ces mesures dans le rapport de diagnostic a incité l'entreprise à prévoir l'achat d'une cuve arrimable pour les huiles usagers et d'un groupe électrogène pour limiter l'arrêt de l'activité. Par ailleurs, afin d'éviter la détérioration d'un chauffage en cas d'inondation, il est envisagé l'achat d'un chauffage mobile au gaz, il pourrait ainsi être évacué hors zone inondable et serait en état de marche immédiatement après la décrue. Il est également prévu l'achat de caisses plastiques permettant une évacuation rapide et à sec des pièces sensibles.

Le plan de financement du projet en HT est le suivant :

DEPENSES	RECETTES	%
- Cuve arrimable : 895,00€ - Arrimage cuve sur sol béton : 222,00€ - Groupe électrogène : 1 135,00€ - Chauffage mobile : 421,03€ - Etagères : 2 634,00€ - Caisses plastiques : 302,50€	- UE (FEDER Plan Loire): 2 804,76 € - Région Centre : 1 682,86€ - Autofinancement : 1 121,91 €	50 % 30 % 20 %
Total : 5 609,53 €	Total : 5 609,53 €	100 %

Dans le cadre de la Convention de mandat de la Région Centre à l'Etablissement public Loire (signée le 29 février 2008), pour le soutien à la réalisation de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, il est proposé d'attribuer une

subvention de 1 682,86 € à l'entreprise FLAP MOTO pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

PHARMACIE YVERNEL (située à Tours, 37)

Parmi les mesures de réduction de vulnérabilité aux inondations identifiées à l'occasion de la réalisation du diagnostic dont il s'agit, en date du 20 septembre 2013, figure notamment la préconisation suivante :

- *Procéder à la vidange et inertage de la cuve à fioul (3000L) obsolète située en sous-sol*

L'identification de cette mesure dans le rapport de diagnostic a incité l'entreprise à prévoir des travaux suivants :

- Vidange, dégazage, découpage et enlèvement de la cuve découpée qui permettront d'éviter tout risque de pollution en cas d'inondation.

Le plan de financement du projet en HT est le suivant :

DEPENSES	RECETTES	%
- Vidange, enlèvement cuve de stockage : 2 000 €	- UE (FEDER Plan Loire): 1 000 €	50 %
	- Région Centre : 600 €	30 %
	- Autofinancement : 400 €	20 %
Total : 2 000 €	Total : 2 000 €	100 %

Dans le cadre de la Convention de mandat de la Région Centre à l'Etablissement public Loire (signée le 29 février 2008), pour le soutien à la réalisation de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, il est proposé d'attribuer une subvention de 600 € à la PHARMACIE YVERNEL pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.